# **PURELL® Alcohol Hand Sanitizing Wipes**



Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014 1.2

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit PURELL® Alcohol Hand Sanitizing Wipes

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du

fournisseur

: GOJO Industries, Inc.

Adresse One GOJO Plaza, Suite 500

Akron OH 44311

Téléphone : 1 (330) 255-6000

Numéro de téléphone en cas : 1-800-424-9300 CHEMTREC

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Désinfectant pour les mains

Restrictions d'utilisation Ceci est un produit de soins personnels ou un produit

cosmétique qui est sans danger pour les consommateurs et d'autres utilisateurs lors d'une utilisation normale et

raisonnablement prévisible. Les cosmétiques et les autres produits de consommation, spécifiquement définis par des

réglementations de par le monde, sont exemptés de l'exigence d'une fiche signalétique pour le consommateur. Même si ce produit n'est pas considéré comme dangereux, cette fiche signalétique contient des renseignements précieux

et importants pour la bonne manipulation et la bonne

utilisation du produit dans des espaces de travail industriel aussi bien que dans le cadre des expositions inhabituelles ou involontaires, tels que des grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et disponible aux employés et

à d'autres utilisateurs de ce produit. Pour des conseils concernant spécifiquement l'utilisation prévue, veuillez vous rapporter aux renseignements fournis sur l'emballage ou sur

la notice.

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

AVERTISSEMENT		
Aspect	liquide	
Couleur	clair, trouble, incolore	
Odeur	d'alcool	
Résumé des risques	Liquide et vapeurs inflammables.	





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

Irritant Toxicité spécifique pour l'organe cible

Statut régulatoire selon le

**SIMDUT** 

: Ce produit, matière ou substance est un produit contrôlé SIMDUT selon les articles 33 à 66 de la partie IV du RPC.

Effets potentiels sur la santé

Organes cibles : Système nerveux central

Inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Peau : Aucune irritation significative n'est à craindre lors d'une

exposition unique à court terme.

Yeux : Provoque une irritation des yeux.

Ingestion : Aucun effet significatif n'est à craindre lors d'une exposition

unique à court terme.

Condition médicale aggravée : Inconnu.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme

cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

Ethanol 64-17-5

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
Ethanol	64-17-5	>= 50 - < 70
Propane-2-ol	67-63-0	>= 1 - < 5

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

# **PURELL® Alcohol Hand Sanitizing Wipes**



Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

: Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protection pour les

secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle

lorsqu'il existe un risque d'exposition.

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inadéquats

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion

dangereux

: Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau

pulvérisée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

spécial pour les pompiers Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Absorber avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau

pulvérisée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la

propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation

aspirante à l'épreuve des explosions.

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

> Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

: Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder hermétiquement fermé.

Garder dans un endroit frais et bien aéré.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Peroxydes organiques Solides inflammables Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Les substances et les mélanges auto-échauffantes Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau,

émettent des gaz inflammables

Produits explosifs

Gaz

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Ethanol	64-17-5	TWA	TWA 1,000 ppm 1,880 mg/m3	
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA QC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
Propane-2-ol	67-63-0	TWA	200 ppm 492 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	400 ppm 984 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 983 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	500 ppm 1,230 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH
Glycérine	56-81-5	TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA	3 mg/m3	CA BC OEL





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

(Respirable)		
TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA BC OEL
TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL

#### Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres	Échantillo	Temps	Concentrati	Base
		de contrôle	n	d'échanti	on	
			biologique	llonnage	admissible	
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail	40 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation

aspirante à l'épreuve des explosions.

Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que

l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont

conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique

Protection des mains

Matériau : Gants imperméables

Matériau : Gants ininflammables

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux

produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

Protection de la peau et du

corps

: Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel local d'exposition.

Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.)

Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : clair, trouble, incolore

Odeur : d'alcool

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 6-9

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

Point d'éclair

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

: 28.7 °C

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.8980 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Coefficient de partage (n- : Sans objet





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de décomposition

: Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-

réactive.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Liquide et vapeurs inflammables.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

## **Composants:**

**Ethanol:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124.7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 72.6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

Ethanol: Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Propane-2-ol: Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

## Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

#### Composants:

Ethanol:

Espèce: Lapin

Résultat: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Propane-2-ol:

Espèce: Lapin

Résultat: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Évaluation: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

#### Composants:

Ethanol:

Type d'essai: Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Type d'essai: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Résultat: négatif





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

#### Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:** 

**Ethanol:** 

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de

mammifère, in vitro Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs

(cellules germinales) (in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

# Composants:

Propane-2-ol: Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Durée d'exposition: 104 semaines

Méthode: Directives du test 451 de l'OECD

Résultat: négatif

## Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:** 

Ethanol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

# **PURELL® Alcohol Hand Sanitizing Wipes**



Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

Incidences sur le : Type d'essai: Développement embryofœtal

développement fœtal Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

#### STOT - exposition unique

Une exposition à court terme peut entraîner des effets sur les organes cibles

#### **Composants:**

#### Propane-2-ol:

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

## Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

# Ethanol:

Espèce: Rat

NOAEL: 2,400 mg/kg Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 2 y

## Propane-2-ol:

Espèce: Rat

NOAEL: 5000 ppm

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition: 104 w

Méthode: Directives du test 413 de l'OECD

#### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

## **Composants:**

## Ethanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# **PURELL® Alcohol Hand Sanitizing Wipes**



Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 9.6 mg/l

Durée d'exposition: 9 d

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum): 32.1 mg/l

Durée d'exposition: 0.25 h

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10,000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : ErC50 (Scenedesmus quadricauda (Algue verte)): > 1,800

mg/l

Durée d'exposition: 8 d

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida): > 1,050 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

**Ethanol:** 

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 d

Propane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

**Ethanol:** 

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: -0.35

Propane-2-ol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 0.05

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# **PURELL® Alcohol Hand Sanitizing Wipes**



Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementation Internationale

**UNRTDG** 

No. UN : UN 1987

Nom d'expédition : ALCOHOLS, N.O.S.

(Ethanol, Propan-2-ol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1987 Nom d'expédition : Alcohols, n.o.s.

(Ethanol, Propan-2-ol)

Classe : 3 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

Instructions de : 366

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de : 355

conditionnement (avion de

ligne)

**Code IMDG** 

No. UN : UN 1987

Nom d'expédition : ALCOHOLS, N.O.S.

(Ethanol, Propan-2-ol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

#### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 1987

Nom d'expédition : ALCOOLS, N.S.A.

(Ethanol, Propane-2-ol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 127
Polluant marin : non

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Classification selon le : B2: Liquide inflammable

SIDMUT D2B: Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

#### **Inventaires**

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle Zélande), PICCS (Philippines), NECSI (Taïwan), TSCA (É.-U.)

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche  Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,





Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: 01/02/2015 1.2 02/10/2015 31003-00003 Date de la première parution: 11/24/2014

signalétique http://echa.europa.eu/

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA/3F